



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame DE RIDDER-ROGER** domiciliés avenue Jules Gathy 28 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé avenue Jules Gathy 28 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 04 E 185E2.

Le projet est de type : **Extension à l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes : extension à l'arrière sur le côté gauche d'une habitation existante avec toiture plate et matériaux similaires à l'habitation existante sur 39 m² de superficie au sol.

L'annonce de projet est réalisée sur base des articles :

- Art. R.IV.40-2. 2° « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions » ;
- Art D.IV.40.al. 3 - « Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, ... sont soumises à annonce de projet », les écarts étant :

- Construction en-dehors de la zone de construction ;
- Construction dans la zone de jardin d'une annexe destinée à l'habitat ;
- Toiture plate avec un revêtement de type bitumeux ;
- Garniture des arrêtes extérieures de toiture en profilé alu.

L'annonce de projet est ouverte du 15/02/2022 au 01/03/2022 à 12h00.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur « *ma commune /services communaux / urbanisme / annonce de projet* ».

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/02/2022 au 01/03/2022 à 12h00 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : "Annonce de projet - DE RIDDER-ROGER (PU.2022.8107.AL)".

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE